



Ministère de l'Éducation nationale, de la
Jeunesse et des Sports

Ministère de la Culture

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le **22 NOV. 2021**

Mesdames les Rectrices et Messieurs les Recteurs d'académie

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs régionaux des affaires culturelles

**Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt**

S/Couvert de Mesdames les Préfètes et Messieurs les Préfets de région

Messieurs les vice-recteurs ; les inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; les inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; les déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; les cheffes et chefs d'établissement d'enseignement.

Objet : Lancement d'une édition exceptionnelle du « prix de l'Audace artistique et culturelle » pour son 10^{ème} anniversaire.

Lancé en 2012, le prix de l'Audace artistique et culturelle est organisé conjointement par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministère de la Culture et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en partenariat avec la Fondation Culture & Diversité qui a pour mission de favoriser l'accès aux arts et d'encourager les pratiques culturelles des jeunes qui en sont les moins familiers.

Les 9 dernières éditions ont permis de distinguer 136 projets d'éducation artistique et culturelle, lauréats ou finalistes, portés par des trinômes de partenaires « acteur culturel – école ou établissement scolaire – collectivité territoriale », s'attachant à rendre chaque élève acteur de son parcours éducatif et de ses apprentissages, dans le but de favoriser sa capacité à penser par lui-même et à s'exprimer dans toute sa singularité.

Ce prix s'est ainsi inscrit pleinement dans l'objectif du Président de la République d'offrir à 100 % des enfants et des jeunes l'accès à une éducation artistique et culturelle de qualité.

.../...

Célébrer un 10^{ème} anniversaire constitue naturellement une invitation au bilan et à la rétrospective. Cette échéance, pour le prix de l'Audace artistique et culturelle, intervient de surcroît après deux années marquées par les conséquences d'une crise majeure, qui a bouleversé

et interrogé toutes nos pratiques, pour parfois mieux en démontrer la nécessité. Ainsi, la culture s'est affirmée comme un vecteur de lien et un moteur de résilience, indispensable pour accompagner la jeunesse dans des circonstances déstabilisantes.

C'est dans ce contexte que le prix de l'Audace artistique et culturelle a souhaité proposer une édition exceptionnelle « Prix Anniversaire », pour valoriser la démarche des établissements scolaires et les écoles qui, parmi les finalistes et lauréats du prix depuis sa création, se distinguent par la pérennité et l'audace de leur engagement en faveur de l'éducation artistique et culturelle, et la qualité de leurs partenariats avec des artistes et structures artistiques et culturelles.

Les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), les conseillers éducation artistique et culturelle des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les chargés de mission culture de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) se verront adresser la liste et les coordonnées des écoles et établissements lauréats et finalistes, seuls destinataires des dossiers de candidature. Ils sélectionneront ensuite conjointement un unique dossier pour chaque académie, qui devra être retourné la Fondation Culture & Diversité avant le 28 janvier 2022 pour les académies métropolitaines ou le 25 février 2022 pour les académies d'Outre-mer.

Neuf projets finalistes seront sélectionnés par le Secrétariat du prix au cours du mois de mars 2022 selon des critères prédéfinis. Trois projets lauréats seront choisis par un Jury sur les mêmes bases et se verront décerner une dotation exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros par la Fondation Culture & Diversité, pour la valorisation de leur engagement et la pérennisation de leur démarche.

Le dossier de candidature et les critères de sélection sont téléchargeables sur le site internet de la Fondation Culture & Diversité :
https://www.fondationcultureetdiversite.org/programmes/prix-de-l-audace-artistique-et-culturelle_p548710

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de
la Jeunesse et des Sports et par délégation,
Le directeur général
de l'enseignement scolaire,


Édouard GEFFRAY

Pour la ministre de la Culture
et par délégation,
Le délégué général à la transmission, aux
territoires et à la démocratie culturelle,


Noël CORBIN

Pour le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
La Directrice Générale de
l'Enseignement et de la Recherche,


Valérie BADUEL